

# Réunion de bureau de l'AACFF

**Vendredi 11 décembre 2015**

## **Étaient présents :**

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Jean-Jacques Gondo        | Président       |
| Marie-Antoinette Gazengel | Vice-Présidente |
| Nathalie Bayard           | Secrétaire      |
| Françoise Le Bris         | Trésorière      |

## **Étaient excusés :**

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Georges Wallerand | Vice-Président |
|-------------------|----------------|

## **Était invitée :**

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| Ghenima Guenard Aït-Ali | Vérificatrice aux comptes |
|-------------------------|---------------------------|

JJ. Gondo souhaite la bienvenue aux membres du bureau et présente les excuses de Georges Wallerand. Ces réunions sont désormais mises en place et fonctionnent bien : elles permettent de faire le point sur le fonctionnement de l'association et d'éviter que tous les problèmes remontent à l'assemblée générale.

## **1. cours**

### **a) point sur les cours**

L'atelier compte 26 adhérents (dont 1 enfant) : 9 actifs – 8 retraités – 5 ayants droits – 4 extérieurs :

Cours dessin : 11  
Cours huile : 10  
Cour aérographe : 3

A partir de 2016, le 1er cours sera pour l'année à 20 € et les suivants à 10 € par cours afin d'éviter notamment que des personnes s'inscrivent à tous les cours pour ne venir à aucun ! Ce qui peut amener à refuser de nouveaux inscrits...

Le matériel acheté – la base – peut être fourni par l'association mais il doit l'être – ou tout au moins la même règle doit s'appliquer à l'ensemble des cours. Certains adhérents n'ont pas de matériel adéquat pour réaliser l'exercice proposé : fournir le matériel de base faciliterait les cours pour l'animateur.

Quel petit matériel de base l'association doit proposer pour les 3 activités ?

- peinture,
- papier épais,
- crayon à papier et taille crayon.

Les élèves devront ensuite faire l'acquisition du matériel indiqué sur le site internet de l'association et figurant en annexe 1 à ce compte-rendu.

## **b) tableau d'absence pour les cours**

L'AACFF éditera un tableau pour l'année 2016 avec les noms des adhérents ou plus simple, un calendrier dans lequel les adhérents pourront mettre par avance leurs jours d'absences aux cours. En cas d'absence non prévue, il faut prévenir l'animateur rapidement par :

- courriel au moins la veille ;
- téléphone le jour même ;
- ou par SMS.

Un courriel envoyé le matin même du cours pour excuser une absence imprévue peut ne pas être lu par l'animateur ; en ce cas, un appel ou un sms est préférable.

F. Lebris tient pour ses cours de peinture à l'huile un tableau de présence avec les thèmes de ces cours.

JJ. Gondo changera dès la rentrée le jour des cours :

- le mardi sera prévu pour l'aérographe
- et le mercredi pour le dessin.

Les adhérents en seront informés. Une nouvelle fiche d'inscription 2016 tenant compte de cette modification et de celle liée aux tarifs est jointe annexe 2 ; elle sera distribuée aux anciens adhérents et mise en ligne sur le site.

La reprise des cours est prévue le mardi 12 janvier 2016.

## **2 - trésorerie**

### **a) point sur la trésorerie**

Le compte de gestion est joint en annexe 3. L'association a reçu un chèque d'environ 570 € sans aucune explication ; F. Lebris suppose qu'il s'agit du remboursement matériel ; cette somme sera comptabilisée sous la rubrique 7401 sans autre information du comité UAICF Nord. A ce propos, l'association a plusieurs demandes relatives à la trésorerie et au versement des subventions :

1. le chèque lié au fonctionnement arrive fin juillet ; or, l'association ne fonctionne pas en juillet/août, le chèque ne sera donc touché qu'en septembre. Pour éviter tous problèmes, l'association demande que la subvention de fonctionnement soit virée directement sur le compte ou transmise en juin ou en septembre ;

2. privilégier un simple tableau d'imputation comptable pour la subvention de fonctionnement de façon à éviter toutes erreurs sur le compte de gestion :
  - 7400
  - - 6280
  - net : 5140 ou 5120

le courrier étant jugé trop touffu.

### **b) engagement de dépenses au-delà de 30 €**

Un rappel des statuts : le président ordonnance les dépenses ; il est donc responsable devant la loi en cas de gestion douteuse de l'association. Tout engagement de dépenses doit être fait avec son accord et celui du bureau pour les plus importantes. Enfin, cela participe à la bonne gestion de l'association, à la maîtrise des dépenses et à l'égalité de traitement entre les différentes disciplines.

### **c) encaissement des chèques de subvention et de cotisations/cours**

Ce point a été évoqué en 2 a).

## **3 - locaux**

### **a) point sur le nouveau local**

David Legrand, Président des activités sociales du CER SNCF de Paris-Nord, a attribué à l'association un local situé juste en face de l'atelier ; ce local nous permettra de stocker le très gros matériel comme les chevalets, les toiles..., les archives et les dossiers nécessaires au fonctionnement du bureau. Deux armoires et un bureau avec l'informatique ont été installés. Il y a maintenant, dans le local peinture, 3 petites armoires basses de livres pour les adhérents.

### **b) nettoyage des locaux**

Lors des prévisions de nettoyage, ce sont souvent les mêmes personnes qui assurent cette mission. Il est bien sûr naturel que les personnes ne fréquentant pas l'atelier n'en assurent pas non plus le nettoyage. Pour éviter de pénaliser les cours prévus les mardis, mercredis et jeudis, le nettoyage sera effectué le lundi ou le vendredi. F. Lebris propose de le prévoir un jeudi : elle avancera le cours à 14 h, ainsi les personnes présentes pourront participer au nettoyage des locaux.

Par contre, le nettoyage des vitres sera confié à une société professionnelle compte tenu de la situation des fenêtres.

### **c) mobilier : règles pour le mobilier personnel amené par les adhérents**

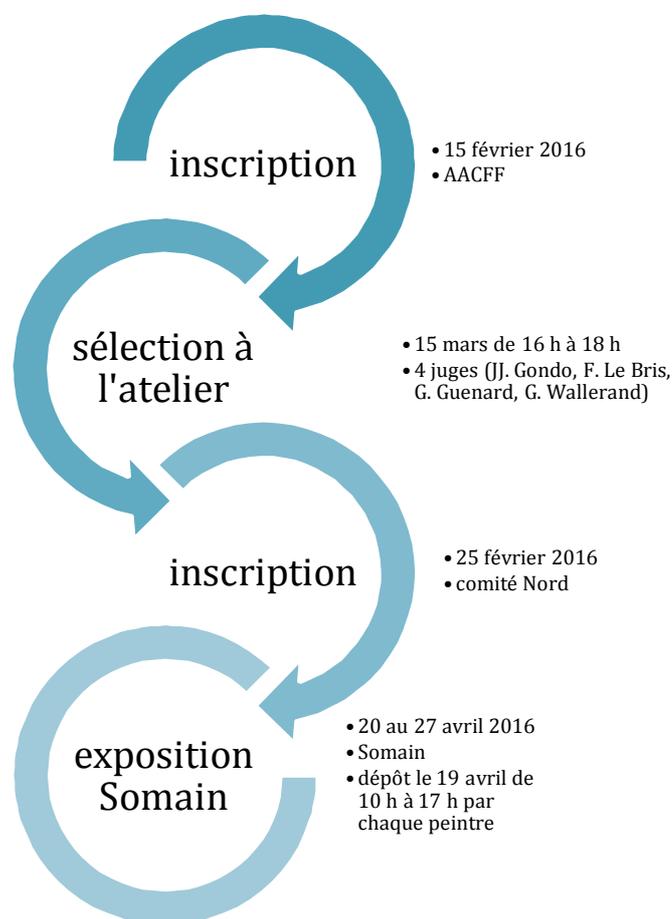
Aucun mobilier personnel ne devra être amené à l'atelier sans autorisation du président. En effet, si chaque adhérent amène son propre matériel – parfois sans débarasser l'ancien estimant sans doute qu'un bénévole de l'association pourra le faire -, l'atelier sera vite encombré. Pensons aux autres !

JJ. Gondo incite les adhérents à accrocher leurs toiles à l'atelier.

## 4. manifestations UAICF 2016 :

### a) exposition interrégionale Nord à Somain du 20 au 27 avril

La procédure d'inscription sera la suivante :



Normalement (réunion de la commission technique régionale de peinture le 15 décembre), 4 tableaux maximum peuvent être présentés pour chaque peintre cheminot / ayant droit et 2 tableaux pour chaque extérieur. Au total, seulement 18 tableaux seront sélectionnés par comité.

### b) exposition nationale UAICF à Entzheim du 5 au 8 mai

Les inscriptions pour l'exposition sur place est ouverte. Les tarifs sont les suivants :

- Cheminot 70,00 €
- Extérieur 105,00 €
- Accompagnant 140,00 €
- Supplément single 25,00 €

L'atelier ne participera pas, ne sachant pas si les toiles seront ou non sélectionnées pour Entzheim. Les toiles seront ensuite sélectionnées à Entzheim pour l'exposition internationale FISAIC en Autriche à Vienne en octobre.

## 5. Communication :

### a) internet : site, blog, facebook

Le site est mis régulièrement à jour ; il y a possibilité de mettre 4 photos maximum de ses œuvres qui seront mises en ligne sur le site en avril 2016. Les adhérents sont incités à donner leurs idées pour améliorer le site.

Enfin, les évènements de la vie de l'atelier sont mis régulièrement sur le blog et Facebook.

### b) revues : Arts sur Rail, Echos du Nord, Arts cheminots

Arts sur Rail est une feuille en pdf expédiée uniquement par courriel aux adhérents, comité UAICF Nord, CER SNCF parisiens... Il est demandé aux cheminots en activité de le transmettre également par mail à leurs collègues. Il paraîtra 3 fois par an (janvier, mai et septembre). Le prochain sortira en janvier 2016. F. Le Bris écrira un article sur la peinture à l'huile ; JJ. Gondo fera l'édito : vœux et perspectives 2016.

Pour les échos du Nord et Arts cheminots, l'association participe régulièrement ; ainsi :

- Echos du Nord :
  - n° 35 - mars 2015 – page 9 : cours de peinture pour enfants de cheminots
  - n° 36 – septembre 2015 – page 10 : offre promotionnelle pour les cours de peinture destinés aux enfants de cheminots
  - n° 37 – décembre 2015 – page 11 : G. Wallerand et JJ. Gondo pour le dessin sur la priorité de l'Education populaire
- Arts cheminots :
  - n° 26 – décembre 2014 : la page 6 du comité Nord a été entièrement consacré au déménagement et au nouvel atelier de l'AACFF
  - n° 28 – 1<sup>er</sup> semestre 2016 : pour le Nord, communiqué sur le 1<sup>er</sup> « Arts sur Rail », bulletin d'information de l'association

Ces revues sont distribuées à l'atelier et sont également consultables sur les sites

Pour les abonnements à des revues spécialisées, F. Lebris propose de se réabonner à « Pratique des Arts », avec son supplément « pastel » (soit 51 numéros et 6 numéros spéciaux) pour 51 € par an. Le bureau donne son accord. JJ. Gondo souhaite également que l'AACFF s'abonne à une revue sur le dessin : le bureau donne également son accord, à charge pour lui d'en proposer une.

### c) commande d'objets promotionnels

L'AACFF passera commande à l'UAICF de 5 clés Train et de 4 clés galaxy en couleur. Cela sera fait début janvier 2016.

### d) relations avec le CER SNCF de Paris-Nord et le comité UAICF Nord

Les relations sont excellentes avec ces deux structures. Nos articles passent bien et les annonces sont bien relayées sur les différents sites. Comme cela a déjà été dit, l'atelier a obtenu une petite salle supplémentaire grâce au CER SNCF de Paris-Nord.

## 6. assemblée générale 2016

### a) date et lieu

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 10 février 2016 à 17 h 30 dans les locaux de l'atelier au 44 rue Louis Blanc, Paris 10<sup>e</sup>.

### b) candidatures au bureau

L'ensemble du bureau se représente ; Ghénima se présente en tant que vice-présidente et Marinette en tant que vérificatrice aux comptes. Ce changement de poste est motivé par le fait que Ghénima aide aux cours « enfants » le mercredi après-midi et du fait de sa situation géographique, est plus présente que Marinette résidant en Bretagne. Marinette accepte très gentiment de rester au bureau en tant que vérificatrice aux comptes, puisque sa présence ne sera indispensable que deux fois par an : lors du contrôle des comptes et à l'assemblée générale de l'AACFF. L'AACFF la remercie, sa connaissance de l'association et plus généralement, de l'activité « peinture » est très appréciée.

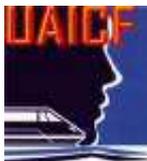
## 7. questions diverses

Le bureau souhaite organiser une exposition locale sur Paris. F. Lebris et G. Guenard Aït-Ali se rapprocheront des mairies du 18<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup> arrondissement, favorables, semble-t-il, à ce type d'événements.

JJ. Gondo, Président, remercie le bureau et G. Guenard Aït-Ali de leur présence et de leur participation active dans la vie de l'atelier.



Jean-Jacques GONDO  
Président de l'AACFF  
<http://aacff.uaicf.asso.fr>



## FOURNITURE POUR LES COURS DE DESSIN :



- ✓ 2 Crayons à papier (HB ou B) et (4B ou 6B) ou 2 porte-mines de 0,5 (HB ou B) et (2B)
- ✓ 2 Crayons « Conté à Paris » (B – 3B)
- ✓ 3 craies carrées noires (tendre)
- ✓ 1 Planchette affutoir
- ✓ 1 Gomme tendre
- ✓ 1 Gomme mie de pain
- ✓ 3 Estompes (bâton papier roulé) 1petit, 1 moyen, 1 gros
- ✓ 1 Fixatif en aérosol pour fusain et crayon
- ✓ 3 Feutres noirs (0,3 – 0,6 – 08)
- ✓ 3 pinceaux ronds (fin-moyen – gros)
- ✓ Un porte plume (écolier) avec plumes
- ✓ 1 Petite bouteille d'encre de Chine 25ml
- ✓ 1 Règle plate graduée (30 à 50 cm)
- ✓ 1 Viseur de modèle à peindre (chez Géant code 23019 = 1€)
- ✓ 2 Blocs à dessin (feuilles blanches lisses) 120g minimum format A4 et A3  
(+ 1 chiffon et un paquet de mouchoirs papier)

### Les principaux magasins d'arts à Paris :

#### « Le Géant des Beaux Arts » :

166 rue de la Roquette 75011 Paris

Métro : Votaire

Tél. 01 46 59 43 00

Site : [www.geant-beaux-arts.fr](http://www.geant-beaux-arts.fr)

#### « Le Géant des Beaux Arts » :

15 rue Vergniaud 75013 Paris

Métro : Glacière - Tolbiac

Tél. 01 40 78 00 80

#### « Rougier & Plé »

13-15, boulevard des Filles du Calvaire 75003 Paris

Métro : Filles du Calvaire

Tél : 01.44.54.81.00

#### « Graphigro »

157 - 159, rue Lecourbe 75 015 Paris

Métro : Vaugirard

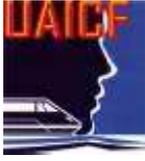
Tél : 01.42.50.45.49

#### « ADAM Montmartre »

96 rue Damrémont 75018 PARIS

Métro : Lamarck Caulaincourt

Tél. 01 46 06 60 38



## FOURNITURE POUR LES COURS DE PEINTURE A L'HUILE



### Couleurs primaires en tubes

- ✓ Rouge magenta
- ✓ Bleu cyan ou cobalt
- ✓ Jaune primaire ou cadmium
- ✓ Blanc
  
- ✓ Deux pinceaux moyens.
- ✓ Des feuilles de papier Canson de 180gr format A4.
- ✓ Un crayon à papier et une gomme
- ✓ Un chiffon

### Les principaux magasins d'arts à Paris :

#### « Le Géant des Beaux Arts » :

166 rue de la Roquette 75011 Paris

Métro : Voltaire

Tél. 01 46 59 43 00

Site : [www.geant-beaux-arts.fr](http://www.geant-beaux-arts.fr)

#### « Le Géant des Beaux Arts » :

15 rue Vergniaud 75013 Paris

Métro : Glacière - Tolbiac

Tél. 01 40 78 00 80

#### « Rougier & Plé »

13-15, boulevard des Filles du Calvaire 75003 Paris

Métro : Filles du Calvaire

Tél : 01.44.54.81.00

#### « Graphigro »

157 - 159, rue Lecourbe 75 015 Paris

Métro : Vaugirard

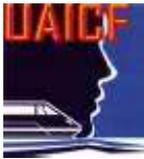
Tél : 01.42.50.45.49

#### « ADAM Montmartre »

96 rue Damrémont 75018 PARIS

Métro : Lamarek Caulaincourt

Tél. 01 46 06 60 38



## FOURNITURE POUR LES COURS D'AÉROGRAPHE



- ✓ 1 Crayons à papier (HB ou B) ou 1 porte-mine de 0,5 (HB ou B)
- ✓ 1 Gomme tendre
- ✓ 2 pinceaux ronds (un fin et un très fin)
- ✓ 1 Règle plate graduée en aluminium ou acier (30 à 50 cm)
- ✓ 1 Blocs à dessin pour aérographe 180g minimum, format A4 ou A3
- ✓ Friskfilm brillant ou mat (petit rouleau)
- ✓ 1 Petit cutter ref : 27354 Clic cutter avec 10 lames 5,45 €
- ✓ 1 ciseau
- ✓ Couleur transparentes pour aérographe en petit flacon (25ml) avec compte-goutte : bleu cyan- sépia – noir -jaune primaire – rouge magenta.
- ✓ 1 Compte-goutte  
(+ 1 chiffon et un paquet de mouchoirs papier)

### Les principaux magasins d'arts à Paris :

#### « Le Géant des Beaux Arts » :

166 rue de la Roquette 75011 Paris

Métro : Votaire

Tél. 01 46 59 43 00

Site : [www.geant-beaux-arts.fr](http://www.geant-beaux-arts.fr)

#### « Le Géant des Beaux Arts » :

15 rue Vergniaud 75013 Paris

Métro : Glacière - Tolbiac

Tél. 01 40 78 00 80

#### « Rougier & Plé »

13-15, boulevard des Filles du Calvaire 75003 Paris

Métro : Filles du Calvaire

Tél : 01.44.54.81.00

#### « Graphigro »

157 - 159, rue Lecourbe 75 015 Paris

Métro : Vaugirard

Tél : 01.42.50.45.49

#### « ADAM Montmartre »

96 rue Damrémont 75018 PARIS

Métro : Lamarck Caulaincourt

Tél. 01 46 06 60 38



Association Artistique des Chemins de Fer Français

## Inscription 2016 (à remettre sur place)

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance : ..... n° caisse de prévoyance<sup>1</sup> : ..... Carte UAICF n°: .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... courriel : .....@.....

Cheminot  ayant droit<sup>1</sup>  Assimilé<sup>2</sup>  Extérieur SNCF  Cheminot retraité

<sup>1</sup> Pour les ayants droit, indiquez le numéro de caisse de prévoyance de votre conjoint

<sup>2</sup> Personnel CCE, CER, sociétés d'agents

**L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire et valable de janvier à décembre** (possibilité d'inscription toute l'année). **Les adhérents souhaitant participer à un ou plusieurs cours, doivent s'acquitter du montant des cours choisis; dans le cas contraire, seule l'adhésion est à régler.**

| tarifs : 2016 (janvier à décembre)            | Adhésion obligatoire |
|---|----------------------|
| cheminots, ayants-droit et personnel assimilé | 20 euros             |
| extérieurs                                    | 30 euros             |

**Trois disciplines proposées pour les cours** (facultatifs) : dessin, peinture à l'huile et peinture à l'aérographe.

**Tarifs pour l'année** : 20 € pour la 1ère discipline et ensuite, 10 € par discipline.

| jour  | heure             | discipline | Disciplines choisies : 20 € pour la 1ère et 10 € en plus par discipline |
|---|-------------------|------------|---|
| Mardi   | 17 h 30 à 19 h 00 | Aérographe |   |
| Mercredi  | 17 h30 à 19 h 00  | Dessin     |   |
| Jeudi   | 17 h 30 à 19 h 00 | Huile      |   |
| <b>Total à régler avec l'adhésion obligatoire de 20 € ou 30 € :</b> |                   |            |   |

**Chèque (de préférence) n°** ..... **à l'ordre de AACFF ou**  **Espèces**

### Fonctionnement de l'association

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription aux cours implique l'obligation morale d'y assister. En cas d'empêchement et pour éviter un déplacement inutile aux animateurs bénévoles, nous vous demandons de prévenir l'animateur le plus tôt possible. Conformément au règlement intérieur, l'adhésion et les cours ne sont pas remboursables. Enfin, l'adhésion implique la participation au nettoyage et à l'entretien de l'atelier. De même, chaque adhérent s'engage à nettoyer sa place après utilisation.

**La signature de l'inscription implique l'acceptation sans réserve des statuts et du règlement intérieur de l'association.**

date : ...../...../..... signature :

Remise de la vignette 2016\*

\* réservé à l'administration

***L'atelier est fermé pendant les vacances scolaires de la zone C.***

P  
R  
O  
D  
U  
I  
T  
S

|   |                      |                          |                   |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------|
| <b>7560 - COTISATIONS</b>                                       |                      |                          | <b>560,00 €</b>   |
|   | <i>prix unitaire</i> | <i>total</i>             |                   |
| 7560-1 Cheminots ou familles de cheminots                       | 20 €                 | 440,00 €                 |                   |
| 7560-2 Extérieurs   | 30 €                 | 120,00 €                 |                   |
| 7560-3 sympathisants  | 5 €                  | - €                      |                   |
| <b>SUBVENTIONS EN PROVENANCE :</b>                              |                      |                          | <b>503,00 €</b>   |
| a) de l'UAICF   | {                    | 7400 - Fonctionnement    | 503,00 €          |
|   |                      | 7401 - Matériel          | - €               |
|   |                      | 7402 - spéciale Microfer | - €               |
|   |                      | 7710 - Exceptionnelles   | - €               |
| b) du C.E.R.  | {                    | 7404 - Matériel          | - €               |
|   |                      | 7406 - Autres            | - €               |
| c) 7410 - des municipalités                                     |                      |                          | - €               |
| d) 7411 - des organismes extérieurs                             |                      |                          | - €               |
| <b>7780 - AVANCES - PRETS</b>                                   |                      |                          | <b>- €</b>        |
| <b>7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS</b>     |                      |                          | <b>- €</b>        |
| <b>AUTRES PRODUITS</b>  |                      |                          | <b>380,00 €</b>   |
| 7240 - Rembt frais de transport pour manif. UAICF               |                      | - €                      |                   |
| 7245 - Manifestations pour le compte de tiers                   |                      | - €                      |                   |
| 7250 - Participations individuelles aux frais de manifestations |                      | - €                      |                   |
| 7788 - Recettes diverses  |                      | - €                      |                   |
| 7781 - Dons   |                      | - €                      |                   |
| 7180 - Abonnements  |                      | - €                      |                   |
| 7060 - encaissement des cours                                   |                      | 380,00 €                 |                   |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                       |                      | <b>A</b>                 | <b>1 443,00 €</b> |

C  
H  
A  
R  
G  
E  
S

|   |  |          |                 |
|---|--|----------|-----------------|
| <b>6580 - FRAIS DE MANIFESTATIONS, EXPOSITIONS, CONCOURS...</b> |  |          | <b>- €</b>      |
| <b>COTISATIONS</b>  |  |          | <b>36,00 €</b>  |
| 6280 - U.A.I.C.F.   |  | 36,00 €  |                 |
| 6281 - Autres   |  | - €      |                 |
| <b>REMBOURSEMENTS</b>   |  |          | <b>- €</b>      |
| 6781 - Prêts  |  | - €      |                 |
| 6782 - Avances  |  | - €      |                 |
| <b>FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION</b>                          |  |          | <b>52,73 €</b>  |
| 6584 - Assemblées et réunions                                   |  | - €      |                 |
| 6585 - Assemblée générale du Comité                             |  | 43,04 €  |                 |
| 6250 - Transport  |  | - €      |                 |
| 6060 - Secrétariat (fournitures de bureau...)                   |  | - €      |                 |
| 6150 - Entretien et réparation du matériel                      |  | - €      |                 |
| 6160 - Assurances   |  | - €      |                 |
| 6260 - Poste et télécommunications                              |  | 9,69 €   |                 |
| 6230 - Publicité  |  | - €      |                 |
| 6231 - Editions de revues                                       |  | - €      |                 |
| 6300 - Impôts et taxes  |  | - €      |                 |
| 6400 - Salaires des professeurs                                 |  | - €      |                 |
| <b>6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT</b>                   |  |          | <b>656,75 €</b> |
| <b>6180 - ABONNEMENTS - REVUES</b>                              |  |          | <b>- €</b>      |
| <b>6780 - DIVERS (chauffage, EDF...)</b>                        |  |          | <b>- €</b>      |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>  |  | <b>B</b> | <b>745,48 €</b> |

Résultat de l'exercice 2015 (A - B)

Report de l'avoir au 31.12.2014

Avoir au 31.12.2015 (C + D)

|   |          |
|---|----------|
| C | 697,52   |
| D | 3 133,66 |
| E | 3 831,18 |

ventilation de l'avoir au 31.12.2015 (doit être égale à la case E)

|                              |            |            |     |
|------------------------------|------------|------------|-----|
| Caisse                       | 27,63 €    |            |     |
| Compte postal et/ou bancaire | 2 303,55 € | 3 831,18 € | - € |
| Placements financiers        | 1 500,00 € |            |     |
| Produits à recevoir          |            |            |     |

**Commentaires au rapport financier :**

Les intérêts du livret (7640), soit 17,18 €, ont été virés par la banque sur le compte courant au lieu de l'être sur le livret (5080). Les 20 € de produits à recevoir sont constitués par une cotisation cheminote pour l'exercice 2014, réglée en 2014 par chèque, mais versée en banque début 2015.

## BILAN

| n°<br>poste | ACTIF                                    | 2015              | 2014              | n°<br>poste | PASSIF                      | 2015              | 2014              |
|-------------|--|-------------------|-------------------|-------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
|             | <b>Actif immobilisé</b>                  |                   |                   |             | <b>Capitaux propres</b>     |                   |                   |
| 2180        | Mobilier et matériel de bureau           | - €               |                   | 1100        | Report à nouveau            | 3 133,66 €        | 3 055,43 €        |
| 2700        | Prêt aux associations (supérieur à 1 an) | - €               |                   |             |                             |                   |                   |
| 2818        | Amortissement                            | - €               |                   | 1200        | Résultat net de l'exercice  | 697,52 €          | 78,23 €           |
|             | <b>NET</b>                               | - €               | - €               |             |                             | <b>3 831,18 €</b> | <b>3 133,66 €</b> |
|             | <b>Actif circulant</b>                   |                   |                   |             |                             |                   |                   |
| 4670        | Avance (inférieure à 1 an)               | - €               | -                 |             |                             |                   |                   |
| 4687        | Produits à recevoir                      | - €               | 20,00 €           | 4686        | Dettes                      | - €               |                   |
| 5080        | Livret                                   | 1 500,00 €        | 1 500,00 €        |             |                             |                   |                   |
| 5120        | Banque                                   | 2 303,55 €        | 1 527,23 €        | 4681        | Charges à payer             | - €               |                   |
| 5140        | Compte postal                            | - €               | - €               |             |                             |                   |                   |
| 5150        | Caisse d'Epargne                         | - €               | - €               | 4870        | Produits constatés d'avance | - €               |                   |
| 5300        | Caisse                                   | 27,63 €           | 86,43 €           |             |                             |                   |                   |
|             |  | <b>3 831,18 €</b> | <b>3 133,66 €</b> |             |                             |                   |                   |
| 4860        | Charges constatées d'avance              | - €               | -                 |             |                             |                   |                   |
|             | <b>TOTAL GENERAL</b>                     | <b>3 831,18 €</b> | <b>3 133,66 €</b> |             |                             | <b>3 831,18 €</b> | <b>3 133,66 €</b> |